

DIRECTION OPERATIONNEL DE CONSTANTINE     Constantinele:07/06/2020  
SOUS DIRECTION TECHNIQUE  
DEPARTEMENT RESEAUX D'ACCES

À MONSIEUR  
LE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE  
BOUNEMEUR OMAR

**OBJET** :MISE EN DEMEURE

**REF** : AT/DO-CNE/SDTO/DRA/05/2020

**ENTREPRISE** :ETP BOUNEMEUR OMAR

**ADRESSE**:N°275 LOTISSEMENT BOUSSOUF - CONSTANTINE

**CONTRAT**:N°10/SDFS/DAL/SA/2019

**ODS DE DEMARRAGE DES TRAVAUX N°**:137/SDFS/DAL/SA/2019

Suite au rapport établi par le CIL au sujet de la requête transmise par l'entreprise BOUNEMEUR, je vous fais part qu'à ce jour votre entreprise n'a aménagé aucun effort pour l'achèvement des travaux de dépose câble HS SRP/KAR – SRP/CHE SRP/EME CMP SMK.

À cet effet, je vous mets en demeure afin d'entamer les travaux du chantier faisant l'objet de cette requête tout en respectant le délai de 24 heures après la publication dans le site web de la présente mise en demeure.

Faute de quoi, je serais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur (article 21 le partenaire cocontractant refuse de lever les réserves dans le délai suscité, la structure contractante prendra en charge la levée de ces réserves au frais et péril du partenaire cocontractant).

Directeur Opérationnel de  
Constantine  
Mohamed IMOUSSAINE